

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE CYCLISTE DES ÉLUS – GRAND-CHAMP (Morbihan)

Samedi 23 septembre 2017

organisé par la Commune de GRAND-CHAMP
en partenariat avec les Virades de l'Espoir

REGLEMENT DE COURSE

Art. 1 – Le Championnat de Bretagne cycliste des élus est ouvert aux élu(e)s bretons et ex-élu(e)s des mandats précédents (sur justificatif).

Art. 2 – L'épreuve est organisée selon le tableau des catégories suivantes (âge au jour de l'épreuve) :

Cat A : Hommes de moins de 40 ans

Cat B : Hommes de 40 à 50 ans

Cat C : Hommes de 50 à 60 ans

Cat D : Hommes de 60 à 70 ans -

Cat E : Hommes de plus de 70 ans

Cat F : Femmes de moins de 50 ans

Cat G : Femmes de plus de 50 ans

Art. 3 – Parcours : circuit de 5 km 750

Départ à 14 H 00 :

- **Cat. D : 51,75 km** (soit 9 tours)

- **Cat. E, F et G : 46 km** (soit 8 tours)

Départ à 15 H 45 :

- **Cat. A : 63,25 km** (soit 11 tours)

- **Cat. B et C : 51,75 km** (9 tours)

Art. 4 – Droit d'engagement 6 euros. Les chèques seront libellés à l'ordre de Gregam Animation.

Art. 5 – Le maillot de champion(ne) de Bretagne sera attribué par catégorie (cf art. 2). Les récompenses seront attribuées au vin d'honneur.

Art. 6 – Retrait des dossards et remise des récompenses au complexe sportif.

Art. 7 – Le championnat de Bretagne cycliste des élu(e)s est ouvert aux licencié(e)s et non licencié(e)s. **Pour les non licencié(e)s et les licencié(e)s FFCT, joindre un certificat médical datant de moins de 3 mois autorisant la compétition.** L'absence de ce certificat entraînera la non-participation du coureur au championnat.

Art. 8 – Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident. Les dégâts matériels et corporels ne sont pas pris en charge par l'organisation.

Art. 9 – Les secouristes et une ambulance seront sur place.

Art. 10 – Un lot sera remis à chaque concurrent au retrait du dossard.

Art. 11 – Dépannage et changement de roue sont autorisés au podium. Les voitures sont strictement interdites.

Art. 12 – Le port d'un casque rigide homologué est obligatoire.